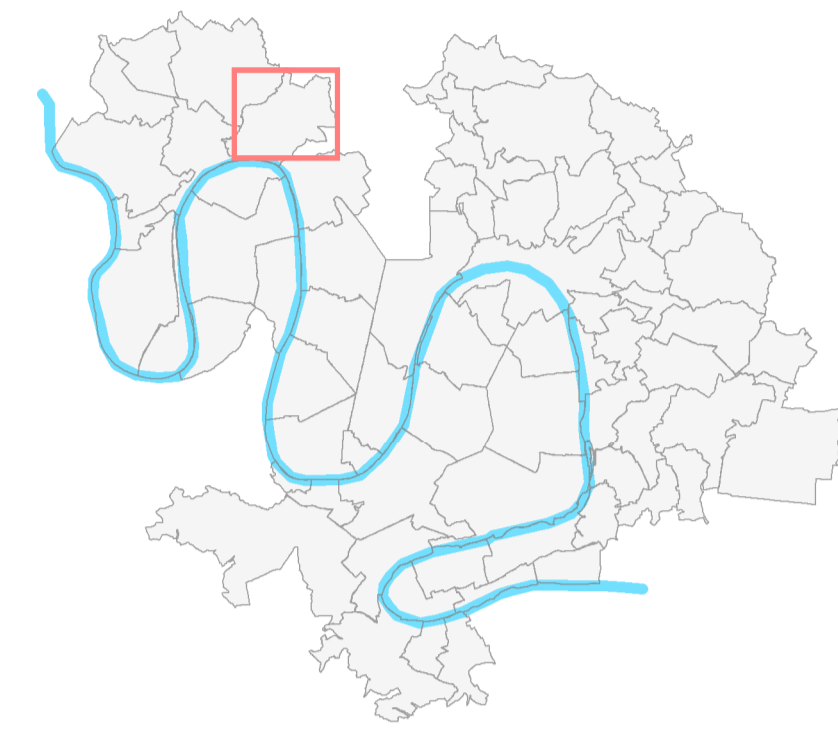




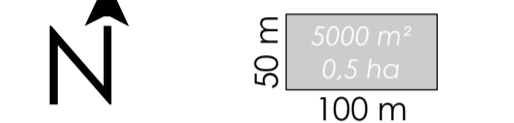
4.2 - Règlement graphique
4.2.3 - Planche 3 : Plan des risques

Approuvé le 13 février 2020

Plan n° 13



Echelle : 1 / 5 000



RISQUES NATURELS

Plan d'exposition aux risques (PER)

Limite de PER

Plan de prévention des risques inondation (PPRI)

PPRI approuvé

PPRI prescrit avec PAC

Risque ruissellement (hors PPRI)

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Risque débordement de cours d'eau (hors PPRI)

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Etude spécifique
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.6

Zone de vigilance (hors PPRI)

Zone de vigilance

Remontée de Seine

Remontée de Seine

Risque faïence

Etude spécifique
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.5

Zone de risque

Risque cavité

Zone de risque cavité souterraine

Etude spécifique : Emplacement de cavité
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.7

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

PPRT approuvé

Installation classée protection de l'environnement (ICPE)
ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété

ICPE ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété

Limite communale

PSMV

Emprise bâti

Parcelle cadastrale

